



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO Règlement numéro 465-2026 modifiant le règlement 344-2018 Règlement sur la gestion contractuelle.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Éric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier.

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 11 août 2026, le conseil a adopté par résolution le règlement 465-2026,

QUE le règlement 465-2026 est entré en vigueur conformément à la loi, le 13 août 2026;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 13 août 2026.



Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le 13 MARS 2026, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal et Bibliothèque Maxime-Raymond
et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 MARS 2026.



Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier